

*

CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la séance

du mercredi 16 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le 16 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Madame DREVON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Madame LORIEN Nathalie, Monsieur MELLETT Bruno, Monsieur SIRY Jean-Marc, Monsieur CIRET Daniel, Madame STUTZMANN Monique, Madame MENEZ Michèle, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Madame BOUCHER Catherine (absente jusqu'au point 13 inclus), Monsieur ELEDO Jean-Paul, Monsieur DREVON Bruno, Madame EUVERTE Sophie, Madame LAMIR Magali, Monsieur GARCIA Allain, Monsieur SANSONNET Christian, Madame COUPAS Annie, Madame MICHAUT Véronique (absente jusqu'au point 13 inclus), Monsieur DANIEL Michel.

Absents Représentés :

Monsieur ORSINI Jean-Charles pouvoir à Monsieur BLANCHARD Didier, Monsieur ZYTNICKI Daniel pouvoir à Monsieur SANSONNET Christian, Madame ROGER Janine pouvoir à Monsieur DANIEL.

Absents non Représentés :

Madame SIGNORET Isabelle
Madame BOUCHER Catherine (absente jusqu'au point 13 inclus)
Madame DENGERRA Isabelle
Madame MICHAUT Véronique (absente jusqu'au point 13 inclus)
Madame DUSSAUSOY Irène

Secrétaire de Séance :

Madame LAMIR Magali

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2009

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des emplois permanents

Pour permettre la nomination d'un agent qui a réussi l'examen professionnel correspondant et dont les compétences méritent d'être récompensées, le conseil municipal transforme un emploi de Rédacteur en un emploi de Rédacteur Chef.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

2. Droit individuel à la formation (DIF) du personnel de la Ville

Le conseil municipal décide de fixer au 1^{er} janvier de chaque année le point de départ légal des comptes individuels pour le droit individuel à la formation (DIF).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

3. Régime indemnitaire du personnel de la Ville – Mise en place d'astreintes administratives au Centre Social

L'AVELAAV, Association Vélizienne d'aide au maintien à domicile, étend ses plages d'intervention aux week-ends et aux jours fériés. Les missions dispensées s'adresseront spécifiquement aux personnes âgées ou handicapées fragiles, qui nécessitent une aide journalière pour réaliser des tâches essentielles de la vie courante.

Le conseil municipal adopte les indemnités d'astreintes administratives au Centre Social :

Pour un week-end : du samedi matin 8h au dimanche soir 19h	1 jour de récupération cumulable avec les congés payés ou 76 € au choix de l'agent
Pour un jour férié : du matin 8h au soir 19h	0.5 jour de récupération cumulable avec les congés payés ou 18 € au choix de l'agent
Pour une semaine complète : du lundi 17h30 au dimanche soir 19h	1 jour et demi de récupération cumulable avec les congés payés ou 121 € au choix de l'agent
Pour une semaine sans week-end : du lundi 17h30 au vendredi soir 19h	0.5 jour de récupération cumulable avec les congés payés ou 45 € au choix de l'agent

La récupération ou le montant peut être majoré de 50 % lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours avant le début de cette période.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

4 – Indemnités complémentaires accordées aux agents municipaux lors des consultations électorales politiques – Année 2010

Les diverses consultations électorales impliquent pour un certain nombre d'agents l'accomplissement de travaux supplémentaires, occasionnés par l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote.

Le conseil municipal fixe la rémunération des agents, pour l'année 2009 :

- 215 € nets, pour les personnels du bureau central des élections, les secrétaires titulaires, les agents du standard et de l'accueil, le Service Informatique (pour la centralisation des résultats), les appariteurs, le gardien de l'Hôtel de Ville et les agents des Services Techniques,
- 200 € nets, pour les secrétaires suppléants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

5. Rémunération des agents recenseurs – Année 2010

Chaque année, quatre agents recenseurs sont recrutés durant huit semaines, pour effectuer les opérations de recensement de la population.

Le conseil municipal attribue une indemnité forfaitaire de 860 € à compter du 1^{er} janvier 2010 aux agents recrutés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

6. Indemnité de conseil aux agents des services fiscaux – Année 2009

Les agents du Centre des Impôts de Versailles-Sud assurent des permanences à destination des contribuables véliziens dans les locaux de l'Hôtel de Ville, le 2^{ème} jeudi de chaque mois et le 4^{ème} samedi des mois de Mai, Septembre, Octobre et Novembre.

Le conseil municipal attribue une indemnité annuelle de 4 729 € à répartir entre les agents, pour 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

7. Renégociation du contrat d'assurance du personnel communal

Depuis 2001, la ville de Vélizy-Villacoublay assure son personnel titulaire et stagiaire par le biais d'un contrat-groupe que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) a négocié.

Le contrat actuel arrivant à échéance fin 2010, le CIG entame une renégociation pour les années 2011-2014, selon la procédure des marchés négociés.

La Ville de Vélizy-Villacoublay, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, peut se joindre à la consultation et cela avant le 15 janvier 2010.

Au terme de cette consultation, les taux de cotisation seront alors soumis à la Ville qui pourra, si elle le souhaite, adhérer au contrat groupe.

Le conseil municipal autorise le Maire à participer à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Convention de Partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines et Vélizy-Villacoublay dans le cadre de la charte qualité de l'accueil des commerçants

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la ville de Vélizy-Villacoublay souhaite soutenir et valoriser l'activité des commerçants de proximité de la commune. Ainsi s'est-elle rapprochée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines (CCIV) pour mettre en place un dispositif de charte de qualité des commerçants.

Dans le cadre des services qu'elle propose en faveur du développement des entreprises, la CCIV a en effet élaboré une démarche visant à promouvoir la qualité de services rendus par les commerçants de proximité et à apporter une garantie de satisfaction aux consommateurs.

Pour mettre en place cette démarche, la CCIV propose à la commune de Vélizy-Villacoublay de signer une convention de partenariat sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011, permettant aux commerçants de bénéficier de la campagne de visites mystères qui sera engagée en 2010 pour l'obtention du millésime 2010-2011 et de participer à des actions de formation de la CCIV pendant la totalité de la durée de la convention.

Le montant de la participation de la commune à la mise en œuvre de cette charte de qualité de l'accueil s'élève à 2 000 €H.T..

Le conseil municipal décide :

- de conclure une convention ayant pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines et la commune de Vélizy-Villacoublay pour l'opération « Charte Qualité de l'Accueil » des commerçants, pour une période qui s'étendra du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011.
- d'autoriser le Maire à signer ce document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

FINANCES

9. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Lors de sa séance du 13 mars 2002, le conseil municipal a déterminé, à la demande du Centre des Impôts Fonciers, le secteur d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, correspondant à la zone non couverte par la collecte.

Le conseil municipal doit désormais délibérer chaque année sur :

- la reconduction ou la modification du secteur d'exonération,
- les exonérations particulières sur demandes justifiées des contribuables.

Aucune évolution du secteur de collecte n'ayant été constatée en 2009, le conseil municipal reconduit l'exonération pour les entreprises situées dans les rues suivantes :

- rue du Petit Clamart,
- avenue Morane Saulnier,
- rue Marcel Dassault,
- allée Latécoère,
- rue Nieuport,
- rue Grange Dame Rose - numéros pairs,
- place de l'Europe,
- rue Dewoitine,
- rue Paul Dautier à l'exclusion du n° 5,
- rue des Frères Caudron,
- avenue de l'Europe - numéros impairs et numéros pairs de 2 à 38,
- avenue Louis Breguet - numéros impairs sauf le 25,
- rue André Citroën,
- route de Gizy = chemin vicinal n° 2,
- le Val de Grâce,
- zone aéronautique Louis Breguet (correspondant à la section AI dans sa totalité et aux parcelles - AK 15 et AK 16, lieu-dit «Le Puits»).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

10. Participation pour raccordement aux réseaux d'eaux usées (PRE) - TARIF 2010

Par lettre du 9 novembre 2009, le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) nous a transmis une délibération fixant le taux de la participation pour raccordement aux réseaux d'eaux usées (PRE) à 11,38 € au m² de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) pour l'année 2010.

La PRE est applicable à toute construction et reconstruction ainsi qu'aux extensions de bâtiments de 20 m² et plus.

Comme suite à la demande du Président du SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre) le conseil municipal retient comme taux de participation pour le raccordement aux réseaux d'eaux usées, le tarif de 11,38 € au m² de SHON pour l'année 2010, sur tout le territoire communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

11. Révision des durées et des tarifs de concessions au cimetière communal

Afin de pallier le manque d'emplacements disponibles au cimetière, un projet de réaménagement a été mis à l'étude et d'importants travaux seront réalisés en 2010.

Si ce réaménagement permettra la création de plusieurs centaines d'emplacements, il apparaît nécessaire, afin de faciliter la reprise des concessions échues et non renouvelées et ainsi préserver le nombre d'emplacements disponibles à longue échéance, d'harmoniser les tarifs et les durées de concessions.

Le conseil municipal :

- institue uniquement deux catégories de durée des concessions (en terrain ou case columbarium) de 15 ans et 30 ans renouvelables ;
- fixe à 300 € le tarif pour un achat ou un renouvellement de concession de 15 ans et à 600 € le tarif pour un achat ou renouvellement de concession de 30 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

12. Modification d'une garantie d'emprunts accordées à la Société ANTIN Résidences pour l'opération – 12 rue des Frères Caudron

Par délibération du 13 mai 2009, la Commune de Vélizy-Villacoublay a accordé sa garantie pour le remboursement de quatre emprunts à contracter par la Société Antin Résidences, pour l'acquisition d'une résidence de 185 logements située 12 rue des Frères Caudron.

Lorsque la société Antin Résidences a sollicité les garanties de la Commune, elle avait indiqué que chacun des emprunts serait contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Or, elle a informé qu'une erreur avait été commise dans les données qui avaient été transmises et que les PLS seraient consentis par Dexia Crédit Local et non par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle demande par conséquent à la Commune de bien vouloir prendre en compte ce nouvel élément.

Le conseil municipal :

- accorde sa garantie pour les deux emprunts PLS que la Société Antin Résidences souscrira auprès de Dexia Crédit Local, sachant que la contrepartie sur cette opération reste la même, à savoir un droit d'attribution de 46 logements pour la Commune, pendant la durée maximale des emprunts garantis ;
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir entre Dexia Crédit Local et la Commune de Vélizy-Villacoublay.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

13. Décision modificative n° 3 au budget principal Ville

Le 12 juin 2008, la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France a signé une promesse de vente avec la commune de Vélizy-Villacoublay en vue d'acquérir, pour un montant de 3 223 200 € une parcelle de 2 686 m² située Place de l'Europe pour la construction d'un immeuble de bureaux de 11 000 m² apte à accueillir son siège.

Le délai de réalisation de cette promesse de vente est fixé au 23 décembre 2009. A cette date la Société Eiffage procèdera au paiement de 5 % du prix d'acquisition soit la somme de 161 160 €

Le règlement de 45 % de la vente est fixé au 31 janvier 2010, le solde au 31 mars 2010.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 3, d'un montant global de 3 062 040 € ainsi qu'il suit :

Compte	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de Dépenses d'Investissement
2764	Créances sur des particuliers et autres personne de droit privé	3 062 040 €
Compte	Intitulé de la nature	Propositions de réduction de dépenses d'Investissement
2313 33 0122	Reconstruction salle Godbert	- 1 000 000 €
2138 824	Aire des nomades	- 472 445 €
2313 212 0118	Reconstruction Mermoz	- 1 589 595 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

14. Budget primitif 2010 – Ville – Assainissement – Parcs de stationnement

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pages	OBJET		MONTANT	Pour	Abstentions	Contre
3	Présentation générale du budget - vue d'ensemble	en fonctionnement s'équilibre à	56 440 560,36 €	25 (Union Pour Vélizy)	7 (Ensemble Pour Changer Vélizy – J'aime Vélizy)	
		en investissement s'équilibre à	19 518 895,75 €	25 (Union Pour Vélizy)	7 (Ensemble Pour Changer Vélizy – J'aime Vélizy)	

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

8	Chapitre 011	charges à caractère général s'élève à	16 120 302,35 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
9	Chapitre 012	charges de personnel s'élève à	19 797 638,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy -	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 014	atténuation de produits s'élève à	4 887 355,20 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 65	autres charges de gestion courante s'élève à	8 062 849,14 €	25 (Union Pour Vélizy)	7 (Ensemble Pour Changer Vélizy - J'aime Vélizy)	
10	Chapitre 66	charges financières s'élève à	796 208,17 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

	Chapitre 67	charges exceptionnelles	s'élève à	604 455,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	s'élève à	4 289 157,50 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	s'élève à	1 882 595,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

11	Chapitre 013	atténuation de charges	s'élève à	380 000,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 70	produits des services	s'élève à	3 001 719,34 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 73	impôts et taxes	s'élève à	34 470 131,00 €	25 Union Pour Vélizy)	7 (Ensemble Pour Changer Vélizy – J'aime Vélizy)	
	Chapitre 74	dotations et participations	s'élève à	17 545 095,02 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 75	autres produits de gestion courante	s'élève à	972 915,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
12	Chapitre 76	produits financiers	s'élève à	70 700,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

13	Chapitre 20	immobilisations incorporelles	s'élève à	861 500,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)-	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 204	subventions d'équipement versées	s'élève à	115 000,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 21	immobilisations corporelles	s'élève à	5 551 950,02 €	25 Union Pour Vélizy)	7 (Ensemble Pour Changer Vélizy – J'aime Vélizy)	
14	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	s'élève à	1 189 511,00	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 16	emprunts et dettes	s'élève à	954 560,72 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

16	Chapitre 13	subventions d'investissement	s'élève à	2 740 443,04 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 16	emprunts et dettes	s'élève à	2 813 370,21 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 10	fonds divers et réserves	s'élève à	1 981 290,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)-	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 27	Autres immobilisations financières	s'élève à	3 062 040,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 024	produits des cessions d'immobilisations	s'élève à	2 750 000,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)-	2 (J'aime Vélizy)	
17	Chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	s'élève à	4 289 157,50 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Chapitre 040	opérations de transfert entre sections	s'élève à	1 882 595,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

VOTE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

18 à 23	Opération n°0118	Réhabilitation de l'école MERMOZ	Dépense	8 071 374,01 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Opération n°0118	Réhabilitation de l'école MERMOZ	Recette	0,04 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Opération n°0123	salle pluridisciplinaire à l'Onde	Dépense	1 500 000,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Opération n°0123	salle pluridisciplinaire à l'Onde	Recette	752 500,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)-	2 (J'aime Vélizy)	
	Opération n°0124	dévoisement réseaux chauffage	Dépense	450 000,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Opération n°0127	Travaux accessibilité	Recette	344 448,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Opération n°0128	Réhabilitation Jean Macé	Dépense	825 000,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
	Opération n°0128	Réhabilitation Jean Macé	Recette	82 500,00 €	30 (Union Pour Vélizy – Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

BUDGET ASSAINISSEMENT

PAGES	OBJET			MONTANT	Pour	Abstention	Contre
61	Présentation générale du budget - vue d'ensemble	en section d'exploitation	s'équilibre à	757 400,00 €	30 (Union Pour Vélizy- Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
		en section investissement	s'équilibre à	300 000,00 €		2 (J'aime Vélizy)	

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

PAGES	OBJET			MONTANT	Pour	Abstention	Contre
83	Présentation générale du budget - vue d'ensemble	en fonctionnement	s'équilibre à	155 000,00 €	30 (Union Pour Vélizy- Ensemble Pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

BUDGET ALLOUE AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2010

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Non Votants	Pour	Abstention	Contre
Caisse des écoles	Etab. Public Administr.	151 100 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
C.C.A.S.	Etab. Public Administr.	777 500 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Régie personnalisée pour l'espace culturel de l'Onde	Etab. Public Administr.	2 477 182 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Collèges de Vélizy-Villacoublay	Etab. Public	12 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Comité des Oeuvres Sociales	Association Loi 1901	40 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Amicale des marins et marins anciens combattants de Vélizy	Association Loi 1901	250 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Association culturelle Franco-Portugaise "Joie de Vivre à Vélizy"	Association Loi 1901	4 100 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroce et Tunisie	Association Loi 1901	250 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Lions Club	Association Loi 1901	1 400 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

Section nationale d'entraide de la médaille militaire	Association Loi 1901	250 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Union nationale des combattants section Vélizy-Villacoublay	Association Loi 1901	250 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Ateliers d'arts et d'expression	Association Loi 1901	25 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Centre de formation des apprentis	Association Loi 1901	540 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Association des écoles sportives de loisirs et culturelles	Association Loi 1901	110 000 €	M. Sansonnet, Mme Michaut	28 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Ecole de musique	Association Loi 1901	492 000 €	M. Blanchard, M. Amiot, M. Thévenot, Mme Boucher	26 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Photo club	Association Loi 1901	500 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Cine club de Vélizy	Association Loi 1901	5 600 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Culture 21	Association Loi 1901	6 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Théatr'a hélice	Association Loi 1901	5 500 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Club d'astronomie	Association Loi 1901	2 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

Comite des fêtes	Association Loi 1901	75 000 €	Mme Thiriet, Mme Drevon, M. Amiot, Mme Lorien, Mme Marina, Mme Dengerma, M. Gemble, M. Sansonnet,	22 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Les ateliers d'Ursine	Association Loi 1901	600 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Loisir broderie	Association Loi 1901	300 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Mat en 3 coups	Association Loi 1901	1 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Model club de la Cour Roland	Association Loi 1901	250 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Scrabble club de Vélizy	Association Loi 1901	150 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Association sportive chêne et Vélizy	Association Loi 1901	90 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Association sportive volley ball	Association Loi 1901	64 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Athletic club Vélizy-Villacoublay	Association Loi 1901	24 300 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Basket ball club Vélizy Villacoublay	Association Loi 1901	32 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

Boxe française savate Vélizy	Association Loi 1901	2 200 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Cercle de yoga et de relaxation de Vélizy	Association Loi 1901	4 700 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Cercle d'escrime vélizien	Association Loi 1901	5 200 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Chlorophylle 78	Association Loi 1901	700 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Club de tennis de table de Vélizy	Association Loi 1901	10 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Cyclo club de Vélizy	Association Loi 1901	350 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Devers	Association Loi 1901	6 500 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Equipe cycliste Vélizy 78	Association Loi 1901	13 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Espadon	Association Loi 1901	66 600 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Eveil et tendresse	Association Loi 1901	9 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Gym agrés Vélizy	Association Loi 1901	61 500 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Hand ball club Vélizy	Association Loi 1901	21 300 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

Judo club de Vélizy	Association Loi 1901	25 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Karaté club velizien	Association Loi 1901	1 900 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
La cible vélizienne	Association Loi 1901	2 000 €	M. Elédo	29 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Les volants de Vélizy	Association Loi 1901	12 100 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Rugby club Vélizy-villacoublay	Association Loi 1901	32 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Taekwondo club de Vélizy-villacoublay	Association Loi 1901	3 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Tennis club de Vélizy-villacoublay	Association Loi 1901	41 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Twirling baton	Association Loi 1901	1 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Vélizy associations	Association Loi 1901	631 000 €	Mme Thiriet, M.Amiot,M. Thévenot,Mme Lorien, Mme Dengerma, M.Gemble,M. Sansonnnet, Mme Roger	22 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Vélizy natation synchronisée	Association Loi 1901	5 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Vélizy triathlon	Association Loi 1901	6 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

Vélizy-villacoublay plongée	Association Loi 1901	1 500 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Amicale autonome de pétanque	Association Loi 1901	1 000 €		30 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	
Vélizienne maintien a domicile	Association Loi 1901	368 000 €	Mme Marina, Mme Drevon, M. Harlaut, Mme Loison, Mme Menez, Mme Coupas	25 (Union Pour Vélizy-Ensemble pour Changer Vélizy)	2 (J'aime Vélizy)	

PETITE ENFANCE

15. Modification du règlement de fonctionnement des structures petite enfance

Afin d'adapter en permanence le fonctionnement des structures Petite Enfance aux besoins des familles véliziennes, à l'évolution de la réglementation et aux demandes des organismes qui subventionnent la Ville, il est proposé d'intégrer quelques modifications au sein du Règlement Intérieur de ces structures.

Les modifications proposées concernent essentiellement les conditions à respecter pour l'octroi d'une place en crèche et en halte-jeux et le cadre établi pour la signature d'un contrat d'accueil.

Compte tenu de la validation de ces modifications et ajustements par la Caisse d'Allocations Familiales, le conseil municipal :

- adopte les modifications apportées au règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance et à ses annexes, dont la mise en application est fixée au 1^{er} janvier 2010 ;
- autorise le Maire à signer ce règlement de fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

EDUCATION JEUNESSE

16 Attribution d'une bourse dans le cadre de l'aide aux projets

Dans le cadre du dispositif d'appui aux projets jeunes approuvé par le conseil municipal du 4 février 2009, le comité de sélection, réuni le 19 novembre dernier, a retenu le dossier de candidature de Monsieur Ceyrat.

Monsieur Ceyrat, 24 ans, Vélizien, est actuellement étudiant à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) en master « Histoire du fait colonial » et souhaite faire publier un mémoire de fin d'études.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Monsieur Antony Ceyrat pour l'attribution, dans le cadre de l'aide au projet, d'une bourse de 400 € en contrepartie d'un crédit de 25 heures à restituer à la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

TRANSPORTS

17. Convention partenariale entre le STIF, la ville de Vélizy-Villacoublay et la Société Devillairs dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation de type 2 du réseau Phébus

Depuis le 1^{er} février 2008, la Société Keolis Devillairs exploite le réseau d'autobus de Vélizy-Villacoublay à la suite du rachat de la branche de fonds de commerce à la Société Veolia Transport.

Ces lignes d'autobus, exploitées sous l'appellation commerciale Phébus, font l'objet d'un contrat d'exploitation de type 1 conclu entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et la Société Keolis Devillairs en date du 4 juin 2008.

Afin de préparer la mise en concurrence au 1^{er} janvier 2017 en conformité avec la réglementation européenne, le Conseil du STIF a défini, par délibération du 13 décembre 2006, une nouvelle architecture contractuelle s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2016, qui a conduit à définir :

- un nouveau contrat dit « contrat de type 2 », établi entre le STIF et l'exploitant, par bassin de déplacements, et dans lequel les contributions financières sont fondées sur une analyse détaillée des coûts et recettes du réseau.
- une convention tripartite, entre le STIF, l'exploitant et la collectivité concernée, déterminant le rôle que cette dernière souhaite jouer dans le fonctionnement quotidien du réseau ainsi que les participations financières respectives négociées dans le cadre de l'élaboration parallèle du contrat de type 2.

Pour permettre de poursuivre et pérenniser l'amélioration de la qualité du service transports du réseau Phébus engagée en 2008 et 2009, la commune a par conséquent accepté de s'inscrire dans le dispositif contractuel du contrat de type 2 et d'élaborer une convention tripartite telle que mentionnée ci-dessus.

Le montant de la contribution financière de la ville a été déterminé forfaitairement, pour un montant annuel de 734 294 €H.T. (soit 774 680 €T.T.C.).

Enfin, le Stif a défini un nouveau titre de transports, le Pass'Local, en remplacement de la carte seniors. Le montant annuel de 734 294 €H.T. a été défini après déduction de 24 000 €H.T., pour prendre en compte la distribution de ce nouveau titre.

Le conseil municipal décide :

- de conclure la convention partenariale ci-jointe, entre le STIF, la commune de Vélizy-Villacoublay et la Société Keolis Devillairs, dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation de type 2 du réseau Phébus, portant sur la période 2010-2016. Le montant de la contribution annuelle de la commune s'élève à 734 294 €H.T. ;
- d'autoriser le Maire à signer ce document.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

RAPPORTS D'INFORMATION A LA COLLECTIVITE

18. Rapport de Gestion des opérations réalisées par la S.E.M.I.V – Exercice 2008

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif aux activités de la S.E.M.I.V. pour l'année 2008.

19. Rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale pour l'exercice 2008.

20. Rapport d'activité de l'Onde – saison 2008/2009

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de l'Onde pour la saison 2008/2009.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

21. Révision partielle du Plan Local d'Urbanisme de Versailles

Par délibération du 22 octobre 2009, le conseil municipal de Versailles a prescrit la révision partielle de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Compte tenu de la proximité du territoire urbain de Versailles et des enjeux qui peuvent en découler, le conseil municipal demande à la commune de Versailles à être associé à cette révision et, notamment, à être consulté sur le projet lorsqu'il sera arrêté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

22. Prorogation du bail à construction de la résidence Bréguet

Le bail à construction est un acte aux termes duquel le bailleur confère au preneur un droit réel immobilier sur un terrain, à charge par le preneur d'y édifier des constructions qui, en fin de bail, redeviendront la propriété du bailleur.

Le bail consenti par la Ville à la SEMIV le 19 Mars 1982 l'a été pour une durée de 35 ans, du 1^{er} Janvier 1982 au 31 Décembre 2017.

Les parties peuvent décider, de manière expresse, d'allonger la durée du contrat, dans la mesure où cette prorogation n'a pas pour effet de porter le terme du bail au-delà du maximum légal, soit 99 ans. Cette prorogation peut se justifier si de nouvelles constructions sont envisagées par le preneur, ou encore si ce dernier s'engage à améliorer les constructions déjà édifiées.

En l'espèce, la SEMIV envisage de réaliser d'importants travaux de réhabilitation, d'amélioration et d'étanchéité dans la résidence Breguet et de poursuivre la division des grands logements pour répondre, notamment, aux demandes de logement des véliziens, étant précisé que six grands logements ont déjà été divisés de sorte que la résidence en comprend désormais 63 au lieu de 57.

Pour financer ces travaux, la SEMIV devra recourir à un emprunt dont la durée sera supérieure à celle restant à courir du bail à construction, qui doit en principe prendre fin dans dix ans. Pour ce faire, elle sollicite donc l'accord du conseil municipal pour proroger le bail à construction de 55 ans à partir de 2010, de sorte qu'il se terminerait le 31 Décembre 2065, date à laquelle tous les travaux envisagés seraient amortis.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la prorogation du bail à construction de la Résidence Breguet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

23. Réalisation de travaux pour l'amélioration de l'accessibilité dans les bâtiments communaux – Appel d'offres ouvert

Dans le cadre du vote du budget prévisionnel 2009, le conseil municipal a décidé la réalisation de travaux pour l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux.

Le coût de l'opération est estimé à 1 147 000 €H.T. ;

Les travaux seront réalisés conformément au programme arrêté par la Commission Communale pour l'accessibilité, sur les sites suivants :

- Hôtel de Ville,
- Groupe scolaire Fronval, Jardins d'enfants,
- Groupe scolaire Mozart,
- Centre de loisirs "Le Village",
- Crèche Les Lutins,
- Crèche Dautier,
- Église Saint-Denis (salle associative),
- Centre Sportif Robert Wagner.

Compte tenu du montant estimé de l'opération et conformément au Code des Marchés Publics, il doit être procédé à une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres pour l'attribution de ces différents marchés.

Le conseil municipal :

- approuve le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'accessibilité,
- lance l'appel d'offres ouvert pour ces marchés conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics,
- autorise le Maire à signer les marchés avec les sociétés les mieux disantes choisies par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

24. Démolition de l'école Jean Mermoz – Appel d'offres ouvert

L'aménagement de l'îlot Mermoz comprend, en préalable de la construction des ouvrages décidés par le conseil municipal, la démolition des bâtiments existants.

L'estimation des travaux s'élève à 950 000 €T.T.C..

Compte tenu du montant estimé des travaux et conformément au Code des Marchés Publics, il doit être procédé à une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offre pour l'attribution de ce marché.

Les dépenses découlant de l'exécution du marché seront imputées au budget communal.

Le conseil municipal :

- approuve le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de démolition,
- lance l'appel d'offres ouvert pour ce marché conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la société la mieux disante choisie par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

25. Autorisation de programme et crédits de paiement - réalisation des aménagements de l'îlot Mermoz

Lors de sa séance du 12 décembre 2007, le conseil municipal a adopté le programme de financement de l'opération de « reconstruction du groupe scolaire Jean Mermoz ».

Depuis cette date, le programme de l'opération a notoirement évolué et à fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 4 février 2009, approuvant un nouveau programme dont l'enveloppe financière a été arrêtée à la somme de 20 600 000 €T.T.C..

Pour permettre la réalisation de cette opération, il convient de mettre en place une programmation financière cohérente avec la mise en œuvre des études et la réalisation des travaux et se substituant à la précédente autorisation de programme.

Le conseil municipal approuve la présente autorisation de programme pour la réalisation des aménagements de l'îlot Mermoz et autorise le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement		
	2009	2010	2011
20 600 000 €	4 528 626 €	8 071 374 €	8 000 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

26. Modification du règlement communal d'assainissement

Le règlement d'assainissement communal de Vélizy-Villacoublay, établi en cohérence avec celui du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), prévoit une régulation des rejets d'eaux pluviales pour toute construction nouvelle, limitant à 1.2 litre par seconde et par hectare le débit spécifique.

Le SIAVB a procédé à une étude de mise à jour des prescriptions applicables aux imperméabilisations nouvelles qui a conclu à l'insuffisance de ce débit spécifique. Le SIAVB, par délibération en date du 25 juin 2009, a suivi les préconisations de cette étude et fixé à 0.7 litre par seconde et par hectare le débit spécifique applicable à l'ensemble du bassin versant de la vallée de la Bièvre.

Afin de conserver la cohérence entre les différents règlements (communaux et intercommunaux) le conseil municipal modifie le règlement communal d'assainissement communal comme suit :

- le rejet des eaux pluviales dans les collecteurs publics est limité à 0.7 litre par seconde et par hectare pour une protection d'occurrence 50 ans pour les opérations d'une Surface Hors Œuvre Nette (SHON) supérieure à 1000 m² ;
- ce débit spécifique s'applique aux opérations nouvelles, y compris aux extensions, à compter du 1^{er} janvier 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

27. Marché d'entretien des espaces verts – Secteur 1 - Avenant

Un marché du 5 janvier 2009 a été confié à la Société Allavoine pour réaliser les prestations d'entretien des espaces verts de la Ville de Vélizy-Villacoublay.

Le marché a été conclu pour un montant global et forfaitaire annuel de 1 009 706,33 €T.T.C..

Les prestations de ce marché comprennent notamment l'entretien des terre-pleins centraux des avenues de l'Europe et Morane Saulnier.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la construction du tramway, certaines surfaces ont fait l'objet de terrassement, elles ne peuvent donc plus être entretenues et doivent ainsi être supprimées des prestations du marché.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte cette situation et, par conséquent, d'enlever les prestations d'entretien de ces 42 523 m² d'espaces verts. Cette modification représente une diminution de 55 943,26 € T.T.C. ramenant le montant annuel du marché à 916 093,06 €T.T.C..

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 2 en moins-value avec la Société Allavoine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

28. Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Europ'Essonne pour le territoire de la commune de Massy

Le conseil municipal approuve la délibération du Comité d'administration du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France portant adhésion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne pour le territoire de la commune de Massy.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

29. Mise en place d'un circuit de collecte et de recyclage des cartouches et toners d'imprimantes pour l'ensemble des bâtiments communaux

Dans le cadre de sa démarche « Mairie exemplaire », la Mairie de Vélizy-Villacoublay souhaite améliorer la collecte et le recyclage de ses déchets.

Ainsi propose-t-elle de mettre en place un système de collecte de ses cartouches et toners d'imprimantes.

Cette collecte sera réalisée par l'Association ICARE (Initiative de Coopération Active par Relais d'Etudiants) dans le cadre de l'opération nationale « Opération Cartouches Solidaires ».

La coordination nationale de l'opération est assurée par l'Association au Service de l'Action Humanitaire (ASAH).

Les cartouches et toners d'imprimantes seront rachetés à l'Association ICARE par l'entreprise Polytech, située à Dreux (Eure-et-Loir).

Ce système de collecte pourra être mis en place à partir de la deuxième moitié du mois de janvier 2010.

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention de partenariat avec l'Association ICARE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

30. Modification des conditions de la promesse de vente du 12 juin 2008 consentie à la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France

La Société Eiffage Immobilier Ile-de-France a signé le 12 juin 2008 une promesse de vente avec la commune de Vélizy-Villacoublay en vue d'acquérir, pour un montant de 3.223.200 € une parcelle de 2 686 m² située Place de l'Europe afin de construire un immeuble de bureaux de 11 000 m² apte à accueillir son siège.

La réalisation de cette promesse de vente est prévue pour intervenir avant la fin de l'année 2009.

Lors des déclarations d'intention de commencement de travaux effectuées par la Société Eiffage, il est apparu que des réseaux de télécommunication étaient présents sur le terrain communal et qu'ils empêchaient la réalisation de l'immeuble, rendant donc leur dévoiement indispensable.

Le déplacement de ces réseaux ne pourra être effectif avant la fin de l'année.

Afin de ne pas retarder le démarrage de son chantier prévu en décembre 2009, la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France a fait part de son souhait de maintenir la date de réalisation de la promesse de vente en 2009, mais de pouvoir étaler le règlement de la vente selon l'échéancier suivant :

- 5 % à la signature de l'acte de vente,
- 45 % au 31 janvier 2010,
- 50 % dès la constatation du dévoiement des réseaux mais en tout état de cause, au plus tard le 30 mars 2010.

De son côté, la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France s'engage à produire, au moment de la signature de la vente, une caution bancaire solidaire garantissant, au profit de la commune, le paiement du prix atermoyé dans les conditions ci-dessus.

Le conseil municipal autorise ce paiement échelonné aux conditions précitées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

31. Place de l'Europe – Autorisation de dépôt d'un permis de construire par la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France

La commune a aujourd'hui l'opportunité de céder un terrain, place de l'Europe, à la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France qui propose de réaliser un projet immobilier privé essentiellement à vocation hôtelière, pour un établissement trois étoiles d'environ 180 chambres, qui répondrait à la demande croissante sur le pôle d'activités.

Cette opération permettrait également d'intégrer le transformateur existant, dénommé « Poste François », ainsi que le futur poste de redressement du tramway, tous deux situés dans l'axe de la voie Nord de l'avenue Morane Saulnier.

La commune aurait, en outre, la possibilité d'acquérir dans ce programme des locaux bruts non affectés d'environ 1 500 m² de Surface Hors Œuvre Nette, en vue d'y aménager une Maison de la Vie Associative permettant, notamment, de remplacer la salle Jules Godbert située sur l'emprise du futur tramway et donc amenée à disparaître prochainement.

Afin de réduire au mieux les délais de mise en œuvre de ce projet immobilier et, par voie de conséquence, de permettre à la Commune de disposer le plus rapidement possible des locaux dans lesquels elle devra réaliser les travaux d'aménagement relatifs à la Maison de la Vie Associative, le conseil municipal :

- autorise la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France à déposer sa demande de permis de construire pour le projet qui a été présenté à la Commune ;
- prend acte de l'annulation de sa délibération du 24 septembre 2008 qui prévoyait la construction unique d'une Maison de la Vie Associative sur le terrain municipal de la Place de l'Europe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Affiché le 23 décembre 2009